



**ADDITIF DE REPPORT DE DATE N°02 A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL  
OUVERT**

**N°04/AONO/C/DK/SG/SPM/CIPM/2026 DU 05/02/2026 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE  
CINQ (05) BOUTIQUES AU MARCHE DE DEUK, DANS LA COMMUNE DE DEUK,  
DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.**

**Financement : BIP MINEDUB- Exercices 2026.**

**AU LIEU DE :**

**1. Remise des offres**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Mairie de la Commune de DEUK **au plus tard 11/03/2026 à 12h00 précises**, dans trois (03) enveloppes internes et distinctes.

Ces trois (03) enveloppes seront contenues dans une quatrième et devront porter impérativement la seule et unique mention suivante :

**LIRE PLUTOT :**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Mairie de la Commune de DEUK **au plus tard le 26/03/2026 à 12h00 précises**, dans trois (03) enveloppes internes et distinctes.

Ces trois (03) enveloppes seront contenues dans une quatrième et devront porter impérativement la seule et unique mention suivante

**AU LIEU DE**

**1. Ouverture des offres :**

L'ouverture des offres aura lieu, **11/03/ 2026 à 13h00mn précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM), dans la salle de réunions de la Commune de Deuk.

**LIRE PLUTOT**

**2. Ouverture des offres :**

L'ouverture des offres aura lieu le 26 Mars 2026 Dès 13 heures précises dans la salle de réunion de la commission interne de passation des Marche auprès de la Commune de Deuk.

L'ouverture des plis se fera en un temps et en trois étapes :

**AU LIEU DE**

**1. Critères d'évaluation des offres**

**a. Critères éliminatoires**

Il s'agit notamment :

- De l'absence de la caution de soumission dans le dossier administratif à l'ouverture des plis ;
- De L'absence du récépissé de la Caisse de dépôt et consignation relative à la caution de soumission ;

- De L'absence de la copie certifiée par le MINMAP, de l'attestation de catégorisation ou de la copie de la décision rendant publique sa classification dans une catégorie donnée ;
- De la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (exceptés la caution de soumission, la catégorisation, le récépissé CDEC);
- Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois

dernières

années ;

- Du non-respect du format de fichier des offres ;
- De L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière
- De l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant, le cas échéant.
- De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE, SDP) ;
- De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;

#### **b. Critères essentiels**

L'évaluation des offres techniques sera sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- La présentation des offres ;
- L'attestation sur l'honneur de visite des lieux signé par l'Entreprise ;
- Le rapport de visite du site avec photos ;
- La méthodologie d'exécution et planning d'exécution des travaux et délai d'exécution.
- Preuves de l'acceptation des conditions du marché : Cahier des Clauses Administratives Particulières et Cahier des Clauses Techniques Particulières paraphés et signés

### **LIRE PLUOT**

#### **2. Critères d'évaluation des offres**

##### **c. Critères éliminatoires**

Il s'agit notamment :

- De l'absence de la caution de soumission timbrée dans le dossier administratif à l'ouverture des plis ;
- De L'absence du récépissé de la Caisse de dépôt et consignation relative à la caution de soumission ;
- De la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (exceptés la caution de soumission, la catégorisation, le récépissé CDEC);
- Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- Du non-respect du format de fichier des offres ;
- De L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière
- De l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant, le cas échéant.
- De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE, SDP) ;
- De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- L'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementale et sociale daté et signé

#### **d. Critères essentiels**

L'évaluation des offres techniques sera sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- La présentation des offres ;

- L'attestation sur l'honneur de visite des lieux signé par l'Entreprise ;
- Le rapport de visite du site avec photos ;
- La méthodologie d'exécution et planning d'exécution des travaux et délai d'exécution.
- Preuves de l'acceptation des conditions du marché : Cahier des Clauses Administratives Particulières et Cahier des Clauses Techniques Particulières paraphés et signés

**Fait à Deuk, le 10 Mars 2026**

**Le Maire**

**Ampliations :**

- DDMAP/MI
- DDTP/MI
- ARMP/CE
- P/CIPM/DK
- CHRONO
- ARCHIVES
- AFFICHAGE



*Michel Eintche Tamourou*  
 Cadre d'Administration des CTD  
 Diplômé du CEFAM Cycle 1  
 Finances et Trésorerie